

Le 18 novembre 2011

Déclaration des élus de catégorie C à la CAP de titularisation et de recours contre la notation (Filière fiscale- Filière gestion publique)

Rarement les éléments du contexte économique et social auront été aussi directement liés au quotidien des agents de la DGFIP. Ils vivent la crise au quotidien, dans leur travail comme dans leur vie personnelle. Revendiquer pour de meilleures rémunérations, pour l'emploi et pour les conditions de travail se heurte, et se heurtera probablement encore longtemps, à l'argument de la dette et de la crise des finances publiques.

C'est bien pour cela que nous devons analyser les causes et les conséquences de cette crise qui, si elle est bien réelle, n'en est pas moins largement instrumentalisée par le gouvernement pour faire passer des mesures économiquement inefficaces voire contreproductives (la rigueur est de nature à « casser » une éventuelle reprise) et socialement injuste (en matière de dépense publique et de sécurité sociale, les changements profonds pèseront lourdement sur les classes modestes et les classes moyennes).

C'est dans ce contexte que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce le plan gouvernemental en matière de réduction des déficits publics, qui renforce les disparités et les injustices sociales.

L'Union SNUI-SUD Trésor réaffirme qu'il est inacceptable de vouloir faire supporter la rigueur aux seuls salariés et aux consommateurs. Le fait d'évoquer une journée de solidarité supplémentaire comme une possibilité de renforcement des économies budgétaires est purement insupportable. Pour nous, l'équité aurait conduit à changer d'orientation en matière de politique économique, à tourner le dos à une politique fiscale et sociale de plus en plus injuste. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce aussi, les choix opérés en matière de révision générale des politiques publiques (cher à notre président) et notamment les vagues successives de suppressions d'emplois.

Près de 2500 nouvelles suppressions à la DGFIP (2438) sont inscrites dans la Loi de Finances 2012. L'administration les a confirmées lors de la séance budgétaire du CTPM du 3 octobre et les parlementaires les ont votées ce mois-ci : Cela revient à rayer de la carte la DDFIP de Seine Saint Denis ou celle de Gironde !

Cela porte à près de 25 000 (24 591) le nombre de suppressions d'emplois depuis 2002, après la « pause » arrachée par le conflit de 2000 ! Pendant que députés et sénateurs examinaient le projet de Budget en septembre - octobre, les tensions se sont accrues dans les services: à La Réunion, La Rochelle, Roubaix, Saint-Flour et Bourgoin, les agents ont cessé le travail pour dénoncer une fois de plus les conséquences de ces insupportables suppressions d'emplois.

D'ailleurs les chiffres de grève du 11 octobre le montrent bien : A la DGFIP, où seuls 2 syndicats ont pris leurs responsabilités en appelant à la grève, les scores ont dépassé les 20 % dans 41 départements et 7 DISI !

Dans ce contexte, l'administration ne peut pas ignorer que la situation dans les services est de plus en plus catastrophique, certains sont même au bord de l'implosion.

Ce sont les agents qui en pâtissent avec la dégradation des conditions de vie au travail et cela conduit à un abaissement sans précédent de la qualité du service rendu en matière de missions de services publics.

Même l'assemblée nationale a dénoncé « l'effet vertigineux » de ces suppressions d'emplois (en annexe évolution des charges déjà citée lors de la déclaration de la CAP de mutations).

Aussi le malaise social et le malaise professionnel ne cessent de s'amplifier au gré des réformes et au gré de l'évolution de la politique gouvernementale.

Ce malaise social est aussi renforcé par la baisse du pouvoir d'achat. Ce sujet est aussi au coeur des préoccupations des agents. Le refus de réduire les écarts indemnitaires existants entre les catégories A, B et C, le gel de la valeur du point d'indice, le refus de mettre largement en place le 8ème échelon du C, sont autant de signes d'indifférence aux revendications des agents.

Dans le cadre de cette CAP, il est important de rappeler que l'actuel système de notation comporte un certain nombre de « travers », contribuant fortement à la dégradation des conditions de travail des agents. Ainsi, le dogme du contingentement des réductions d'ancienneté est un obstacle majeur à la reconnaissance du travail réalisé. L'obtention plus large du 0,01, pour reconnaître le travail de l'agent, ne sera pas la solution. L'avenir n'est hélas pas plus porteur d'espoir. En effet, les menaces qui accompagnent la mise en place de l'entretien professionnel notamment en matière de recours, de modulation des primes en fonction des évaluations, le renforcement du poids des indicateurs dans l'évaluation individuelle, etc... sont autant d'obstacles à la définition d'un système cible qui serait accepté par tous.

Un système de notation, d'évaluation, d'entretien professionnel fondé exclusivement sur des notions de productivité, de performance individuelle mais aussi collective, de mérite sur la base d'indicateurs de performance ne peut que porter atteinte à la bonne marche du service public et à l'intérêt supérieur de la Fonction publique. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la finalité des missions de l'Etat et plus particulièrement de la DGFIP, ne peut être comparée à celle d'une entreprise privée qui a pour objectif ultime le profit. Concernant les titularisations et les dossiers soumis à cette commission, sur la forme, nous déplorons la gestion d'un dossier dans le département des Hauts de Seine. Inadmissible la procédure menée et nous exigeons qu'à l'avenir ce type de procédé de « dernière minute » n'arrive plus. Vous avez un devoir en tant que Direction Générale pour éviter de tels dérapages.

Sur le fond, nous réitérons toujours nos demandes d'une formation plus longue pour les stagiaires de catégorie C et nous exigeons une affectation en surnombre afin d'éviter une pression immédiate des services, cela permettrait une adaptation à la fonction plus sereine.

Nous remercions le bureau de gestion pour son aide et sa compétence durant la consultation.